

Service Chef de file :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le territoire bas-rhinois dispose d'une importante richesse patrimoniale, support de l'identité alsacienne, vecteur de développement local et touristique. La conservation et la valorisation du patrimoine, en lien avec de nombreux partenaires dans les territoires, et l'accès à la culture pour tous, constituent un axe fort de la politique du Département.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'inscription au budget primitif 2018 d'un crédit de 2 700 183,97 € pour la conservation et la valorisation du patrimoine.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	63010	F	Conservation, valorisation du patrimoine protégé	20 000,00	20 000,00	25 000,00
D	63010	I	Conservation, valorisation du patrimoine protégé	856 199,81	0,00*	787 032,88
D	63020	F	Conservation, valorisation du patrimoine non protégé	17 810,05	12 515,00	13 015,00
D	63020	I	Conservation, valorisation du patrimoine non protégé	1 402 602,08	0,00*	425 815,28
D	63030	F	Musées	166 563,81	183 000,00	108 000,00
D	63030	I	Musées	1 525 940,64	0,00*	1 341 320,81
			TOTAL	3 989 116,39	215 515,00	2 700 183,97

*Lors du vote du Budget Primitif 2017 les subventions d'investissement étaient centralisées sur une seule et même ligne au niveau de l'axe 605.

Le patrimoine culturel, témoignage de l'histoire, des savoir-faire et traditions, entre pleinement dans les stratégies d'aménagement des collectivités territoriales pour leur territoire. Il convient de mieux le connaître, le conserver, le valoriser pour en faire émerger des lieux de vie, de rencontres, tout en veillant à préserver son histoire. Ainsi participera-t-il à l'identité alsacienne.

Le patrimoine alsacien constitue aussi un important vecteur de lien social, car il favorise la coopération des acteurs du territoire pour protéger ce bien commun fragile, le faire connaître et le rendre accessible à tous les publics. Il n'est pas question de « mise sous cloche » de ce patrimoine, mais d'intégration dans la vie de la société, comme un élément fondant son identité et soudant les habitants autour de sa préservation et de sa transmission.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la politique de conservation et de valorisation du patrimoine menée par le Département du Bas-Rhin s'organise autour de plusieurs axes et thématiques :

- l'entretien et la valorisation du patrimoine castral d'Alsace et des fortifications par des bénévoles, avec notamment la poursuite de l'accompagnement financier et technique de l'engagement citoyen pour la rénovation et l'entretien des ruines de châteaux ;
- le soutien au patrimoine bâti (protégé ou non au titre des monuments historiques), comme identité des territoires et contributeur de leur pérennité, de leur rayonnement et de leur attractivité ;
- les cinq centres d'interprétation du patrimoine (CIP), reflets des savoir-faire, traditions et de l'histoire du département, qui, grâce à leur maillage territorial, favorisent l'accès des Bas-Rhinois à la culture, en synergie avec les équipements et les autres partenaires du Département.

Ces axes sont mis en œuvre de manière transversale, en lien avec les autres domaines d'interventions du Département (insertion, personnes âgées ou en situation de handicap, collégiens, tourisme, etc.).

63010 – Conservation, valorisation du patrimoine protégé

Crédits proposés au BP 2018 : 812 032,88 €

Cette politique, et notamment l'entretien et la restauration des ruines, trouve, entre autres, sa traduction dans la proposition d'inscription de 25 000 € de crédits de fonctionnement, destinés à permettre aux associations entretenant les ruines de châteaux forts ou les fortifications d'acquérir des équipements de protection de sécurité pour les bénévoles, ainsi que du petit matériel. L'entretien de ce patrimoine, généralement protégé au titre des Monuments historiques, évite de lourds travaux de restauration ultérieurs, et permet également le développement du tourisme et l'utilisation sans risque des chemins de randonnée.

Outre ces crédits, le Département soutient activement l'engagement bénévole des citoyens au service de leur patrimoine par des compétences (techniques, juridiques, de mise en réseau...) qu'il met à disposition des différentes associations concernées.

Par ailleurs, ce patrimoine constitue un marqueur fort de la destination Alsace. Avec une centaine de ruines, l'Alsace est la région d'Europe qui possède la plus grande densité de châteaux forts de montagne. Il sert donc de socle au développement d'une politique touristique castrale alsacienne, portée notamment par Alsace Destination Tourisme et tous les acteurs de la filière en construction (notamment le Département du Haut-Rhin qui développe, depuis 2016, un réseau similaire de veilleurs de châteaux forts).

Il est également proposé de décider d'inscrire 787 032,88 € en investissement, qui correspondent au solde des engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoire.

63020 – Conservation, valorisation du patrimoine non protégé

Crédits proposés au BP 2018 : 438 830,28 €

La conservation de l'identité patrimoniale alsacienne, la diffusion des savoirs et des connaissances auprès d'un public le plus large possible, ainsi que le soutien à la vie associative, constituent des priorités fortes du Département. Les crédits proposés permettront notamment de participer au financement de la Fondation du patrimoine (qui, depuis 2004, a soutenu plus de 300 projets patrimoniaux d'associations ou de collectivités locales, grâce notamment à des collectes auprès d'entreprises et de particuliers) et de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie (regroupant de nombreuses associations œuvrant dans le domaine de l'histoire et de la mémoire, et éditant des publications de grande qualité).

L'objectif est de soutenir la participation des forces vives des territoires (associations, citoyens, entreprises, etc.) pour favoriser la préservation du patrimoine, la vie locale et le développement des territoires.

Il est également proposé de décider d'inscrire 425 815,28 € en investissement, qui correspondent au solde des engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoire.

63030 – Musées

Crédits proposés au BP 2018 : 1 449 320,81 €

Les crédits proposés doivent permettre au Département de poursuivre son soutien aux actions des Centres d'interprétation du Patrimoine (CIP), avec le souhait de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer, en milieu rural, la culture comme vecteur de lien social.

Un CIP est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience, car l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, supports numériques etc.) sont privilégiées.

En 2018, les cinq CIP, répartis sur le territoire et représentatifs de thématiques emblématiques du Bas-Rhin (Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau sur les gestes et savoir-faire, La Villa à Dehlingen sur l'archéologie, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen sur les arts et traditions populaires, le château de Lichtenberg sur le patrimoine et la création artistique, Point d'orgue à Marmoutier sur les orgues et flûtes du monde), sont ouverts et fonctionneront en complémentarité.

Il est proposé que la mise en réseau de ces équipements soit poursuivie, notamment via des actions qui prennent en compte différents publics, notamment les publics prioritaires au titre des compétences dont le Département a la charge (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, etc.). Le Département entend, par ces aides, rendre la culture et l'expérimentation accessibles à tous. Cette ambition est facilitée par la mise en place de conventions d'objectifs avec les CIP, reprenant l'ensemble de ces actions.

Il est proposé que le Département soutienne également, à hauteur de 75 000 €, les actions de médiation du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, autour de l'accompagnement professionnel des musées volontaires, de la médiation, de la promotion et de la mise en réseau de l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc (cf. partie 74520 - Parc Naturel Régional des Vosges du Nord du rapport 745 - Préservation et développement des espaces naturels).

Avec ces partenaires, il est proposé que l'objectif 2018 soit la poursuite de la montée en puissance des projets culturels et patrimoniaux en lien avec les forces vives du terrain, car l'action locale constitue un levier majeur de développement harmonieux des territoires et de lien social, notamment pour l'accès à la culture pour tous.

Il est également proposé de décider d'inscrire 1 341 320,81 € en investissement, qui correspondent aux engagements pris par le Département dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (Bibliothèque Humaniste à Sélestat et Pôle de conservation des musées de la Ville de Strasbourg), ainsi qu'au solde des engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoire.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 13 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 630 - Conservation et valorisation du patrimoine.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY